



CA Vichy Communauté (Siren : 200071363)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Vichy
Arrondissement	Vichy
Département	Allier
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	05/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Frédéric AGUILERA

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel d'agglomération
Numéro et libellé dans la voie	9, place Charles de Gaulle
Distribution spéciale	CS 92956
Code postal - Ville	03209 Vichy Cédex
Téléphone	04 70 96 57 00
Fax	04 70 96 57 10
Courriel	accueil@vichy.valallier.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	84 770
-----------------------------	--------

Densité moyenne 114,18

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 39

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
03	Abrest (210300018)	2 991
03	Arfeuilles (210300067)	677
03	Arronnes (210300083)	392
03	Bellerive-sur-Allier (210300232)	8 857
03	Billy (210300299)	792
03	Bost (210300331)	195
03	Brugheas (210300448)	1 531
03	Busset (210300455)	965
03	Charmeil (210300604)	967
03	Châtel-Montagne (210300661)	368
03	Châtelus (210300687)	113
03	Cognat-Lyonne (210300802)	713
03	Creuzier-le-Neuf (210300935)	1 181
03	Creuzier-le-Vieux (210300943)	3 421
03	Cusset (210300950)	13 290
03	Espinasse-Vozelle (210301107)	1 020
03	Ferrières-sur-Sichon (210301131)	579
03	Hauterive (210301263)	1 197
03	La Chabanne (210300505)	199
03	La Chapelle (210300562)	386
03	La Guillermie (210301255)	131
03	Laprugne (210301396)	331
03	Lavoine (210301412)	154
03	Le Mayet-de-Montagne (210301651)	1 466
03	Le Vernet (210303061)	1 988
03	Magnet (210301578)	999
03	Mariol (210301636)	816
03	Molles (210301743)	913
03	Nizerolles (210302014)	341
03	Saint-Clément (210302246)	317
03	Saint-Germain-des-Fossés (210302360)	3 774
03	Saint-Nicolas-des-Biefs (210302485)	179
03	Saint-Pont (210302527)	659
03	Saint-Rémy-en-Rollat (210302584)	1 731
03	Saint-Yorre (210302642)	2 696
03	Serbannes (210302717)	851
03	Seuillet (210302733)	514
03	Vendat (210303046)	2 279
03	Vichy (210303103)	24 797

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 48

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains <i>Création, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid à l'exception des réseaux de chaleur de Presles à Cusset et Arfeuilles, en cours d'étude.</i></li> <li>- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) <i>En matière d'énergie : - coordination de la transition énergétique - Etude, organisation, mise en oeuvre (ou soutien) d'actions ou d'opérations favorisant la production d'énergie renouvelable</i></li> <li>- Autres énergies <i>Création et entretien des infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides</i></li> </ul>
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assainissement collectif <i>- Collecte, transport et épuration des eaux usées - Elimination des boues - Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux et des installations de traitement des eaux usées</i></li> <li>- Assainissement non collectif <i>Contrôle, et le cas échéant, entretien des dispositifs d'assainissement autonome</i></li> <li>- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Compétence obligatoire</i></li> <li>- Lutte contre les nuisances sonores</li> <li>- Lutte contre la pollution de l'air</li> <li>- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <i>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du code de l'Environnement</i></li> <li>- Autres actions environnementales <i>En matière d'espaces naturels et de sensibilisation à l'environnement : - protection et gestion des espaces et milieux naturels - participation, accompagnement et mise en oeuvre des actions de préservation de la biodiversité.</i></li> </ul>
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action sociale <i>Lorsque la communauté d'agglomération exerce la compétence action sociale d'intérêt communautaire, elle peut en confier la responsabilité pour tout ou partie à un centre intercommunal d'action sociale constitué dans les conditions fixées à l'article L 123-4-1 du code de l'action sociale et des familles.</i></li> </ul>
<p>Politique de la ville / Prévention de la délinquance</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.</li> </ul>
<p>Développement et aménagement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, le cas échéant, en application de la politique locale du commerce et du soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme dont la</li> </ul>

création d'offices de tourisme.

## Développement et aménagement social et culturel

### - Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

*En matière de loisirs et d'équipements touristiques :* a) étude, aménagement, mise en oeuvre, gestion et soutien des activités, équipements ou sites de loisirs suivants : - Boucle des Isles - Maison du Verrier à Saint-Nicolas-des-Biefs - Plan d'eau de Saint-Clément, le Mayet de Montagne et Chatel-Montagne - Loge des Gardes à Laprugne - Site de Montoncel à Lavoine b) Sites de pratiques d'activités de pleine nature : - création, aménagement, entretien courant, balisage, signalétique et valorisation des sites de course d'orientation et d'escalade, figurant en annexe des statuts applicables au 01-01-2018 (qui pourront être actualisés au besoin par délibération du conseil communautaire). c) En matière musicale : - soutien à l'activité "enseignement" des associations musicales des pôles d'équilibre tels que ceux-ci sont définis dans le SCOT ainsi que l'association musicale du Mayet-de-Montagne. Au titre du soutien à l'attractivité du territoire : a) Un territoire tourné vers l'excellence en matière de développement territorial par le sport et la culture : - soutien aux opérations d'investissement, événements ou activités à vocation sportive situés dans la zone dont le périmètre est joint et concourant à l'attractivité du territoire et au développement de l'agglomération ainsi qu'à toutes opérations d'investissement, événements ou activités hors périmètre ayant un impact particulièrement remarquable pour l'attractivité, l'image et la cohésion du territoire.

### - Activités péri-scolaires

*Enseignement de la natation en milieu scolaire, et transports correspondants des élèves de l'agglomération, depuis leur établissement scolaire. Réseau information Jeunesse.*

### - Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche

*Compétences supplémentaires :* - Soutien à l'attractivité du territoire : a) un territoire tourné vers l'enseignement supérieur et la recherche - étude, acquisition, construction et/ou gestion (ou aide à l'étude, l'acquisition, la construction et/ou la gestion) de bâtiments et/ou d'équipements permettant d'accueillir des organismes publics (dont universités) ou privés dispensant des enseignements supérieurs. - organisation ou soutien d'actions ou d'opérations favorisant le maintien, l'implantation ou le développement d'activités dans le domaine de l'enseignement supérieur, en lien notamment avec le Pôle Universitaire de Vichy et ses annexes (dont la médiathèque de l'Orangerie).

### - Activités culturelles ou socioculturelles

*En matière musicale :* - soutien à l'activité "enseignement" des associations musicales des pôles d'équilibre tels que ceux-ci sont définis dans le SCOT ainsi que l'association musicale du Mayet-de-Montagne. Réseau information jeunesse

### - Activités sportives

## Aménagement de l'espace

### - Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

*Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;*

### - Schéma de secteur

*Schéma de secteur;*

### - Plans locaux d'urbanisme

*Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.*

### - Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

*-Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire*

### - Constitution de réserves foncières

*Compétence facultative : constitution de réserves foncières et/ou acquisitions de foncier de façon directe ou par le biais d'un Etablissement Public Foncier (EPF) pour permettre l'exercice des compétences détaillées dans les statuts de VVA.*

### - Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

*Compétence obligatoire : Organisation des transports urbains (loi du 30 décembre 1982 ; article 46) Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la 1ère partie du Code des Transports, sous réserve de l'article L 3421-2 du même code. Compétence facultative : participation au financement et/ou à la réalisation d'études ou de travaux de modification de voirie dont la finalité est l'amélioration du service des transports de compétence communautaire;*

### - Transport scolaire

*Organisation et prise en charge financière des transports scolaires dans le périmètre communautaire*

#### - Plans de déplacement urbains

Participation au financement et/ou à la réalisation de voies réservées à la circulation des 2 roues dans le cadre du schéma intercommunal. Participation au financement et/ou à la réalisation d'études ou de travaux de modification de voirie dont la finalité est l'amélioration du service des transports de compétence communautaire.

#### - Etudes et programmation

Soutien à l'attractivité du territoire : - en matière de bois et forêts sur le massif de la Montagne Bourbonnaise : études pour la révision et la réglementation intercommunale des boisements et de schémas directeurs de desserte des massifs forestiers. En matière de coopération interterritoriale et de revitalisation des centre-bourgs et centre-villes : - participation à des organismes de réflexion et/ou de coopération avec les territoires environnants notamment pour la défense, le suivi ou la promotion des liaisons routières, ferroviaires, aériennes ou en matière de très haut débit de l'agglomération ; - participation à la définition et à la mise en oeuvre des politiques contractuelles d'aménagement des centre-bourgs et centre-villes des communes. En matière d'agriculture : - Etude, aménagement, mise en oeuvre, gestion promotion et soutien des activités visant au développement de l'agriculture du territoire et à son autonomie alimentaire. - Etude, portage et mise en oeuvre d'une unité de restauration territoriale favorisant les circuits courts et contribuant à l'autonomie alimentaire du territoire.

#### - Délivrance des autorisations d'occupation du sol (Permis de construire...)

Habilitation en matière d'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols. La communauté d'agglomération est habilitée en matière d'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols depuis le 1er juillet 2015. Le service apporté en matière d'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols bénéficie uniquement aux communes membres de la communauté d'agglomération disposant de documents d'urbanisme. Les responsabilités réciproques de la communauté d'agglomération et des communes sont déterminées par convention.

#### Voirie

##### - Création, aménagement, entretien de la voirie

1) Compétence optionnelle : Création, aménagement, entretien de la voirie d'intérêt communautaire. 2) Compétences facultatives : - Participation au financement et/ou à la réalisation de voies réservées à la circulation des deux roues dans le cadre du schéma intercommunal. - Participation au financement et/ou à la réalisation d'études ou de travaux de modification de voirie dont la finalité est l'amélioration du services des transports de compétence communautaire; - Participation par convention au financement et/ou à la réalisation des travaux d'aménagement portant sur la voirie et ses dépendances (trottoirs, équipements associés tels que mobilier urbain, espaces verts) dans le cadre de projets d'entrée de ville ou village (compétence facultative). - Participation à des organismes de réflexion et/ou de coopération avec les territoires environnants notamment pour la défense, le suivi ou la programmation des liaisons routières, ferroviaires, aériennes ou en matière de très haut débit de l'agglomération. - Participation à la définition et à la mise en oeuvre des politiques contractuelles d'aménagement des centres-bourgs des communes de Vichy Val d'Allier. - Participation par conventionnement au financement et/ou à la réalisation de travaux d'amélioration de la sécurité des usagers et des riverains sur les routes nationales et départementales situées dans le périmètre de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier.

##### - Parcs de stationnement

Création, aménagement et gestion de Parcs de stationnement d'intérêt communautaire

#### Développement touristique

##### - Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

#### Logement et habitat

##### - Programme local de l'habitat

Etude et mise en oeuvre du Programme local de l'habitat

##### - Politique du logement non social

##### - Politique du logement social

-politique du logement d'intérêt communautaire ;

##### - Action et aide financière en faveur du logement social

actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées <i>Actions, par des intérêts communautaires, en faveur du logement des personnes défavorisées ;</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
<b>Autres</b>
- Préfiguration et fonctionnement des Pays
- Gestion d'un centre de secours <i>- versement du contingent au Service Départemental d'Incendie et de Secours conformément à la loi du 3 mai 1996 - gestion des bâtiments accueillant le centre de secours de première intervention de Bellerive-sur-Allier devenu depuis centre de secours et celui de Creuzier-le-Vieux devenu centre de secours principal.</i>
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...) <i>Mise en œuvre de programmes expérimentaux d'accès aux technologies de l'information et de la communication, le cas échéant en partenariat avec une ou des structures associatives.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>En matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil.</i>
- Création et gestion des maisons de services au public <i>Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.</i>
- Autres <i>Compétences supplémentaires : En matière de Sécurité et Hygiène : -gestion de la fourrière communautaire pour véhicules - gestion de la fourrière communautaire pour animaux</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
03	SI de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) Sud Allier (250300050)	SM fermé	101 298
03	Syndicat départemental d'énergie de l'Allier (SDE03) (250300233)	SM fermé	350 927
42	SM des Monts de la Madeleine (200010775)	SM fermé	194 328
63	SM pôle métropolitain Clermont-Vichy-Auvergne (200041036)	SM ouvert	642 050

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)